

# CALENDRIER DES RÉORIENTATIONS A L'ISSUE DU SEMESTRE 1 – Licence 1

2023/2024

La date limite de dépôt indiquée correspond à celle de l'UFR d'accueil.

\*Concernant les étudiants déjà inscrits à CYU en Licence 1 pour l'année 2023/2024:

Vous devez avant tout faire viser votre dossier par la conseillère d'orientation (DOIP). Les rendez-vous doivent être pris uniquement à partir du **6 Novembre 2023** directement auprès de la DOIP (RDC Tour des Chênes).

UFR	Date limite de dépôt des dossiers de l'UFR d'accueil	Date des commissions pédagogiques	Date de début du 2 <sup>nd</sup> semestre	Date limite d'inscriptions administratives
DROIT	01/12/2023	12/12/2023	15/01/2024	22/12/2023
ÉCONOMIE GESTION	L1 ECO : Jeudi 7 décembre sur le site de Saint Martin  BUP Assurance Banque Finance : chargé de clientèle : Mercredi 22 novembre 2023  <i>Process à part: contacter directement AnneSophie MARGUIER (<a href="mailto:anne-sophie.marguier@cyu.fr">anne-sophie.marguier@cyu.fr</a>) pour les modalités de candidature .</i>	L1 ECO : Lundi 11 décembre 2023  BUP Assurance Banque Finance : chargé de clientèle : Lundi 27 novembre 2023	L1 ECO : Lundi 8 janvier 2024  BUP Assurance Banque Finance : chargé de clientèle : Lundi 8 janvier 2024	15/01/2024
LANGUES ET ÉTUDES INTERNATIONALES <i>*Vous pouvez candidater uniquement sur les formations suivantes :</i> - LEA ANGLAIS-ALLEMAND (10 places disponibles) - LLCER ANGLAIS (8 places disponibles) - LLCER ESPAGNOL (10 places disponibles) - BUP TRILINGUE (9 places disponibles, candidats issus uniquement de la LEA)	01/12/2023	14/12/2023	15/01/2024	
LETTRES ET SCIENCES HUMAINES	<u>Lettres modernes</u> : 01/12/2023 <u>Histoire</u> : 01/12/2023 <u>Géographie et aménagement</u> : 01/12/2023	<u>Lettres modernes</u> : 08/12/2023 <u>Histoire</u> : 08/12/2023 <u>Géographie et aménagement</u> : 08/12/2023	15/01/2024	22/12/2023
SCIENCES ET TECHNIQUES	08/12/2023	22/12/2023	15/01/2023	15/01/2024

**Merci de vous déplacer pour prendre rendez-vous.**

Les entretiens se dérouleront du **13 Novembre au 1er Décembre 2023**. **Au vu du nombre important de candidatures, nous vous conseillons de prendre contact rapidement avec la DOIP afin de vous assurer d'obtenir un RDV.** Après avoir obtenu l'autorisation de départ de votre UFR actuelle, vous devrez déposer votre candidature au secrétariat de l'UFR d'accueil, avant la date limite de dépôt de dossier. **En application de l'article D 612-4 du code de l'Éducation, toute inscription administrative non régularisée avant le 13 Janvier 2023 sera annulée, sauf circonstances exceptionnelles non imputables à l'étudiant.**